



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 68930

## Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes à propos de leur situation professionnelle. La profession subit depuis plusieurs années une érosion de son niveau de rémunération alors que les attentes se multiplient en termes d'exigence de soins de qualité ou de pratique de soins à domicile. Parallèlement, l'indemnité forfaitaire de déplacement (IDF) est facturée deux euros, ce qui ne couvre pas les frais réels de déplacement à domicile. Aussi, les professionnels souhaiteraient une révision profonde de la valeur de leur lettre clé ainsi que la création d'une lettre clé à domicile. De plus, les dispositions instituant l'ordre national des masseurs kinésithérapeutes n'a toujours pas été publié. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant aux réponses apportées par le Gouvernement à ces différentes revendications.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68930

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6414